

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 2 mars 2023

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.527

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 31 janvier dernier, visant à obtenir copie de tout document en lien avec l'avis de la Santé publique adressé notamment aux directeurs de santé publique pour demander aux professionnels du milieu scolaire de ne pas parler ou promouvoir le roman *Le garçon aux pieds à l'envers* de François Blais.

Vous trouverez ci-joint copie de deux documents répondant au libellé de votre requête. Le troisième document recensé ne peut vous être communiqué puisqu'il relève de la compétence d'un autre organisme public, et ce, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Maître Mélissa McMahan Mathieu
Adjointe aux affaires juridiques
731, rue Ste-Julie, Centre Saint-Joseph
Trois-Rivières (Québec) G9A 1Y1
Téléphone : 819 374-771, poste 57668
mmcmahan_csst@ssss.gouv.qc.ca

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que l'extrait de la loi sur la disposition invoquée.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 4

N/Réf. : 23-CR-00001-36